



Saisie sur salaire et démission

Par **jzvnvc**, le **21/02/2019** à **23:35**

Bonjour. Je fais l'objet d'une saisie sur salaire depuis plus d'un an. Suite à ma démission j'ai plusieurs questions. Je dois toucher un solde de tout compte, combien peut on me prélever dessus? J'ai bien compris le système des tranches, mais y a-t-il un maximum? Sur 3000e va-t-on m'en prélever 1500? Car il m'a semblé avoir lu que le maximum saisissable est calculé sur les 12mois précédant la saisie mais n'ai peur d'avoir mal compris. Et aussi quelle est la conduite à tenir? Je reprends immédiatement le travail dans une autre entreprise, si j'en informe de suite l'huissier puis je négocier un échelonnement du reste de ma dette, plutôt qu'une saisie? Merci a ceux qui ont pris le temps de me lire et de me répondre.